

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement
n° 2013-09 modifiant le
règlement de zonage 2000-08**

Lors de sa séance régulière du 3 février 2014, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2013-09 modifiant le règlement de zonage 2000-08. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 8 janvier 2014. Les objets incluent :

- La zone R-9 est agrandie aux dépens d'une partie de la zone RE-1; de ce fait la liste des usages permis dans cette ancienne partie RE-1 est différente
- Création de la zone RT-12 à même une partie de la zone RE-1
- Déterminer les usages permis dans la nouvelle zone RT-12
- Permettre dans la zone RV-2 à une auberge existante au 1^{er} octobre 2013 d'augmenter le nombre de chambres à 16
- Déterminer les normes d'implantation permises dans la nouvelle zone RT-12
- Permettre pour les zones RT-12 et RE-1, une marge latérale de 0 pour les bâtiments existants au 1^{er} octobre ayant une marge inférieure à la norme

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 12 février 2014

Liane Breton
Directrice générale